



## Secteur Chanzy

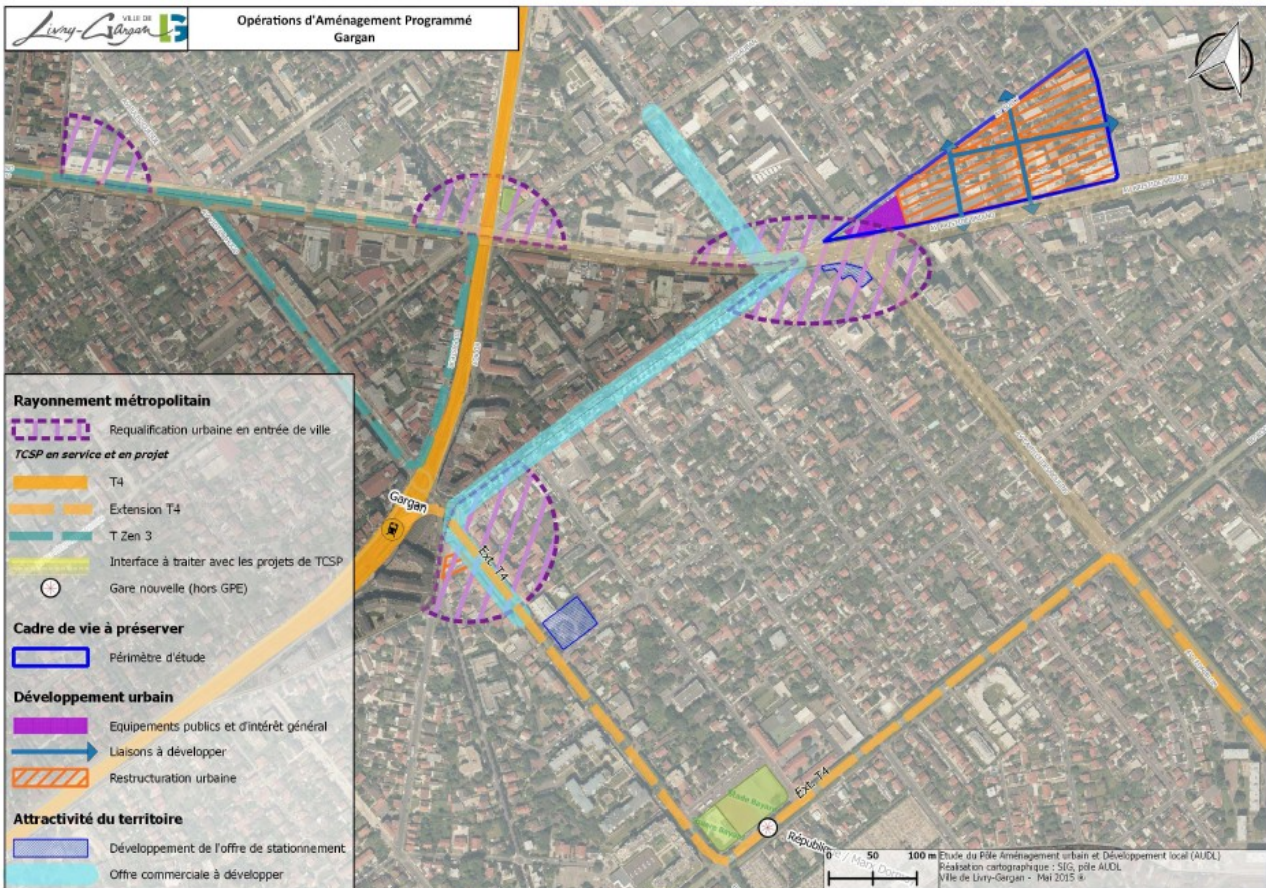
### Définition de l'OAP Chanzy

La révision du PLU a fait apparaître l'impact des futurs projets de transport en commun sur le secteur Ouest de la ville (déviation du T4 et développement du Tzen3). Des projets qui nécessitent un accompagnement étroit et recherché de la part de la ville pour réduire les nuisances et améliorer le cadre de vie. Cela concerne aussi les entrées Ouest de la ville qui manquent de visibilité.

L'objectif de cette OAP est d'assurer une meilleure intégration des futurs projets de TCSP à travers une requalification urbaine et fonctionnelle des secteurs impactés. Cela concerne aussi le traitement des principales entrées Ouest de la ville et le développement du secteur « Briand-Sully-Sudrot » qui va accueillir le futur commissariat de police.

### Etat d'avancement de l'OAP :

Une étude urbaine du site a permis de définir les forces et faiblesses du secteur Chanzy, les enjeux et les potentiels de développement. L'ensemble a été présenté en Conseil de quartier Danton, avec qui la Ville a pu échanger sur les attentes urbanistiques sur ce secteur.



## Un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) assurant la pérennité du développement urbain du secteur

La Ville a souhaité mettre en place un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur Chanzy, outil qui permet par la mise en place d'un contrat (nommé convention) de faire financer les équipements publics par le biais de participations versées par les opérateurs/constructeurs.

Cette participation est calculée sur la base des futurs besoins des usagers et habitants des nouvelles constructions et se traduit par des investissements de superstructure (école, gymnase, cantine, crèche etc.) ou infrastructure (voirie, réseaux d'eau etc.).

Le PUP du secteur Chanzy a été instauré par le Conseil Municipal et le Conseil de Territoire en novembre 2017, dont vous trouverez ci-dessous les délibérations ainsi que le plan du périmètre.

## Téléchargement



**Deliberation\_du\_CM\_2017-11-05-A1-  
\_OAP\_CHANZY\_\_Convention\_PI  
109\_avenue\_Aristide\_Briand\_-  
\_Mise\_en\_place\_d\_un\_perimetr  
- (368Ko)**



**Deliberation\_du\_CM\_2017-11-05-A3-  
\_OAP\_CHANZY\_\_Convention\_PI  
109\_avenue\_Aristide\_Briand\_-  
\_Mise\_en\_place\_d\_un\_perimetr  
- (2,31Mo)**



**Deliberation\_du\_CM\_2017-11-05-A2\_PLAN-**

**Deliberation\_du\_CM\_2017-11-05-D-**

**\_OAP\_CHANZY\_\_Convention\_PI  
109\_avenue\_Aristide\_Briand\_-  
\_Mise\_en\_place\_d\_un\_perimetr**  
- (0,91Mo)

**\_OAP\_CHANZY\_\_Convention\_PI  
109\_avenue\_Aristide\_Briand\_-  
\_Mise\_en\_place\_d\_un\_perimetr**  
- (566Ko)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43